NIORT
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ATTRACTIVITE URBAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

FERMETURE PROVISOIRE (PROLONGATION)
DE L'AIRE DE CAMPING CARS
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 A 9 HEURES
AU LUNDI 21 DECEMBRE 2026 A 9 HEURES

Le Maire de la Ville de Niort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2007 portant règlement intérieur de l'aire de camping-cars de Niort ;

Considérant l'accord-cadre « fournitures, installation d'équipement et gestion d'une aire de camping-cars à Niort », notifié le 01/10/2026 ;

Considérant les travaux à réaliser par le titulaire : CAMPING-CAR PARK

Vu l'arrêté de fermeture de l'aire de camping-cars, du lundi 2 novembre 9h au lundi 23 novembre 9h, signé de l'Adjoint délégué, en date du 19/10/2026,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles en vue de prévenir les accidents et de sauvegarder l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER. – La fermeture de l'aire de camping-cars située rue de Bessac est prolongée du lundi 23 novembre à 9h au lundi 21 décembre à 9h.

ART. 2 – Tous les accès et toutes les places de stationnement devront être laissés libres de tout objet et de toute occupation.

ART. 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ART. 4 – Le présent arrêté est transmis au Préfet du département des Deux-Sèvres.

En Mairie à NIORT, le 13 NOV. 2026

Pour le Maire de Niort,
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE NIORT (Deux-Sèvres)

Dominique SIX